Questions / réponses 2016

Adhésion

Question:

Durant la saison 2016 je ne participerai à aucune course du calendrier Class40. Quelques régates du RORC ont été programmées.

Ces courses ne font pas partie du calendrier, elles sont d'un format attractif, pour l'instant elles ne réunissent que 3 ou 4 bateaux, un nombre insuffisant pour constituer une catégorie. Il n'y a aucune présence ni volonté de la Class visant à y faire respecter ses propres règles et cela me convenait, jusqu'à présent. En revanche dès lors que la Class exige une adhésion complète au-delà de deux courses je suis en droit demander des contreparties. Le mécénat a des limites.

Le minimum serait de mettre en place un plombage des radeaux et des mouillages, on pourrait également parler du nombre de voiles embarquées...

Dans l'état il est moins ridicule (et moins cher!) de participer à ces courses avec un certificat IRC, plutôt qu'avec un certificat de jauge Class 40 sans valeur.

Je souhaite donc que des petites mesures soient misent en place afin que les adhérents n'aient pas le sentiment de se faire tondre.

Avec plus de 140 bateaux construits, des taux de participation très faibles aux courses, qu'elles soient officielles ou pas, une flotte obsolète à 90%, Il est peut-être temps de mettre en place des solutions plutôt que de courir après des chèques.

Réponse :

Chaque adhèrent à la class40 s'engage à respecter les règlements érigés en son sein.

Ces règlements font l'objet d'un débat au cours des assemblées générales et validés par un vote auquel nous invitons le maximum de membres à participer.

Bien que nous puissions écouter tes arguments, le choix de courir sous règlement IRC ou Class40 t'appartient.

Si le RORC, sous la sollicitation de certains membres Class40, propose un classement Class40, cela doit se faire dans le respect des règles Class40.

Pour ce qui est du respect des contrôles de jauge Class40 sur ces courses à 3 ou 4 bateaux, nous faisons appel à l'éthique des coureurs car nous n'avons pas les moyens d'intervenir à ce sujet.

Pour ce qui est du taux de participation au courses, cela reste notre soucis permanent et l'année 2016 sera celle confirmant la participation des Class40, dans toutes les courses au large, comme majoritaire et même conditionnant souvent l'existence même de ces courses.

Pour les autres remarques concernant le mécénat et le sentiment de se faire tondre, sache que les membres du CA en sont les premiers mécènes par leur disponibilité et souvent par l'absence de dédommagement de leur frais engagés.

Nous allons porter ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine AG et ne manque pas de nous le rappeler si c'était omis. Nous comptons sur ta présence pour exposer ton point de vue.

Radeaux

Question

La Class 40 a demandé, pour ne pas pénaliser financièrement ceux qui ont des radeaux < 24h, une dérogation à l'ISAF pour pouvoir continuer à naviguer avec ces radeaux. Cela va dans l'esprit de la Class 40.

Il ne faudrait cependant pas que ceux qui respectent les règles ISAF soient pénalisés en poids en embarquant un radeau >24h.

Chez Plastimo, le delta de poids pour un radeau de 4 places et de 11 kg. Je demande donc à ce que l'équité sportive soit respectée et que les radeaux <24 h aient une gueuse plombée de la différence de poids. Cette requête va dans le bon sens.

J'attends donc la position de la commission jauge et des jaugeurs.

Réponse

Lors du débat de l'AG sur ce sujet concernant les radeaux de survie, cette différence de poids était connue et, malgré cela, la proposition sur ce sujet a été validée à la majorité requise et donc devenu règle de class 40 2016.

Ceci ne pourra être remis en question que lors de notre prochaine AG.

Jauge / pesée

Question

Lors d'une conversation sur le village de course de l'arrivée de la Transat Québec Saint Malo, nous avons appris qu'un "POUF" était intégré dans le poids d'une jauge du bateau.

Pour rappel un POUF est un coussin géant servant à un membre d'équipage de se reposer ou de dormir, et qui a la particularité d'être facilement déplaçable pour être positionner à l'endroit le plus adéquat pour la marche du bateau.

Après avoir eu accès au certificat de jauge du bateau, cette information est belle et bien confirmée.

A la relecture de la jauge CLASS40, détaillée dans le guide 2016 de la Classe, chapitre 2 "DIMENSIONS", article 201 - "CONDITION DE CHARGEMENT", article relatif à la pesée du bateau, il est dit la chose suivante:

"les éléments d'aménagements de confort ou de sécurité fixes tels que réfrigérateurs, dessanilisateur, groupe d'eau, ou autre équipement, qui sont inclus lors de la pesée doivent être **indémontables** et mentionnés sur le certificat de jauge avec indication de leur position.

Le POUF est donc considéré comme répondant à cette liste. Sauf preuve du contraire il est difficile de concevoir une position fixe et indémontable du dit " Pouf". Il est alors naturellement "matossable" et intervient dans l'optimisation de la performance du bateau

Cela implique 2 conséquences:

1 que le certificat de jauge du bateau n'est pas conforme aux règles de classe

2 que le bateau a participé à la Transat Québec Saint Malo sans être conforme aux règles de classe ainsi en terme d'optimisation du poids et de l'équilibre du bateau son classement en devient clairement discutable.

Réponse

Le bateau a un certificat de jauge 2016 validé par nos mesureurs et aucune faute n'est à imputer à son équipage lors de la Transat Québec st Malo.

Il n'y a donc aucune raison que le résultat de la course puisse être remis en cause.

A l'origine des jauges, la présence du nombre de coussin était prise en compte comme élément de confort, ces coussins ont disparu pour se substituer ensuite par un pouf.

La Commission jauge reconnait que la notion "*indémontable*" dans le texte de jauge puisse avoir besoin d'être précisé, vu l'évolution des class40, et donc devoir être revu lors de la prochaine révision de jauge en AGO.